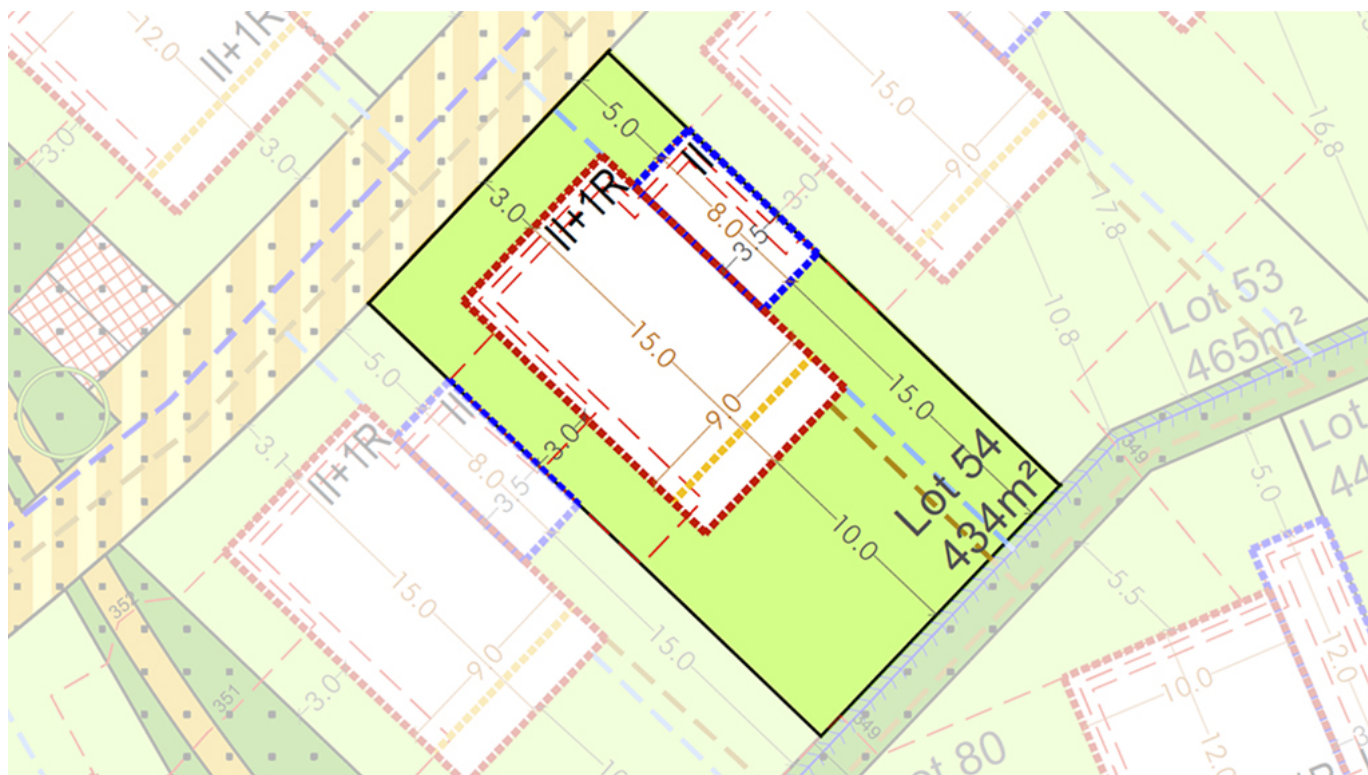




TAILLE DU TERRAIN	+/- 4,34 a
PRIX	206.150 €
TYPE DE CONSTRUCTION POSSIBLE	Maison isolée
SURFACE D'EMPRISE SOL	Max. 180 m ²
SURFACE CONSTRUCTIBLE	Max. 390 m ²
SURFACE SCELLÉE	Max. 180 m ²
CONSTRUCTIBLE À PARTIR DE	12/2023
NOMBRE MAXIMAL DE NIVEAUX	2 niveaux d'étages pleins + 1 niveau d'étage en retrait 2 niveaux pour la dépendance

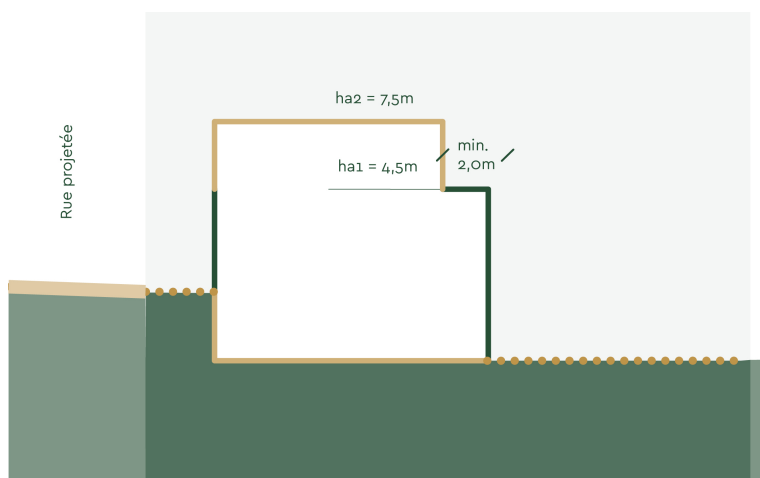


OP HEIDERT

VIVRE EN VILLE DANS
LA NATURE DES ARDENNES

UN PROJET DE LA
COMMUNE DE WILTZ

Coupe schématique



HAUTEURS MAXIMALES DES CONSTRUCTIONS

HAUTEUR HA1 = ÉTAGES PLEINES 4,5 m

HAUTEUR HA2 = ÉTAGES PLEINES + ÉTAGE EN RETRAIT 7,5 m

HAUTEUR HA* (DÉPENDANCE) 4,0 m

Dispositions et prescriptions dimensionnelles à respecter :

LARGEUR MAXIMALE DE LA MAISON	9,0 m
LONGUEUR MAXIMALE DE LA MAISON	15,0 m
RECU AVANT MINMAL	3,0 m
RECU LATÉRAL DROIT MINIMAL	3,0 m
RECU ARRIÈRE MINIMAL	10,0 m
LARGEUR MAXIMALE DE LA DÉPENDANCE	3,5 m
LONGUEUR MAXIMALE DE LA DÉPENDANCE	8,0 m
RECU AVANT MINIMAL POUR LA DÉPENDANCE	5,0 m
RECU ARRIÈRE MINIMAL POUR LA DÉPENDANCE	15,0 m

Les dispositions concernant les clôtures, murets, murs de soutènement, dépendances, abris de jardin, terrasses, ... sont repris dans la partie écrite du PAP Heidert.